Trente-septième année, Nº 250. Le numéro 10 centimes Samedi 26 octobre 1940.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	14.—	7.50	4.—
Avec Bulletin officiel	18.—	9.50	5.—

ETRANGER : Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Sex à Villeneuve	8 cts le mm.
Suisse	10 » »
Etranger	14 » »
Réclames	
Mortuaires	16 » »

LES TRIBUNAUX MILITAIRES

Un proverbe, qui est devenu un axiome dans le public, accorde — fiche de consolation — vingt-quatre heures à un condamné pour maudire ses juges.

On peut bien en accorder quarante-huit à un soldat qui a connu les rigueurs du Code et des Tribunaux chargés de l'appliquer.

Nous devons nous mettre résolument au-dessus des préjugés et des *qu'en dira-t-on*.

Les juges qui composent un Tribunal militaire de Division sont trop droits pour être de parti pris ; ils sont trop maîtres d'eux-mêmes pour manquer de calme et de pondération ; ils sont trop indépendants et trop éloignés de la rue pour éprouver aucun sentiment de crainte.

Il est certain qu'un accusé, même et surtout sous l'habit militaire, maugréera toujours contre un verdict qui ne prononce pas en sa faveur l'acquittement ou l'absolution, ce qui est encore autre chose.

Il n'est pas coupable ; il a été influencé ; il est colérique et emporté. Le fond de la nature n'est pas mauvais, mais il y a des heures où il n'a plus le gouvernement de sa propre personne.

Bâtissez là-dessus des vaudevilles ou des drames : il y a la matière des uns et des autres.

Nous avons conservé une profonde impression d'une séance, quelque part en campagne, d'un Tribunal militaire, où l'on jugeait un soldat qui, dans un état d'ivresse, s'était livré à des insultes et à des voies de fait.

D'une enquête minutieuse et objective, il résultait qu'effectivement ce soldat, de sang-froid, ne casserait pas l'aile ou la patte d'une mouche. Bacchus est son mauvais dieu.

Eh bien ! le Tribunal militaire a bel et bien tenu compte de cette perte de contrôle due à l'absorption d'un certain nombre de verres d'alcool, en ce sens qu'il a écarté l'aggravation de la préméditation.

C'est tout ce qu'il pouvait faire.

Il serait trop commode, vraiment, de rendre l'ivresse responsable de tous les délits.

On volerait, on injurierait, on frapperait, on tuerait, et quand, le lendemain, on se réveillerait en prison, on aurait beau jeu de répondre : « J'étais saoul ; je ne savais pas ce que je faisais, et je ne me souviens de rien ».

Si cette explication devenait une excuse plausible qui entraîne l'acquittement, ce serait tout simplement une prime accordée à l'ivrognerie.

L'homme ivre, civil ou soldat, aurait le droit de faire impunément tout ce qui est interdit à l'homme sobre.

On voit où la société s'acheminerait.

Naturellement, le soldat en question n'a pas été content du tout du jugement qui, à notre point de vue, se révélait cependant humain.

Ce fut une déception pour lui et sa famille.

Mais allez faire comprendre à un homme dans la peine et qui doit encore en subir une par-dessus le marché, le *dura lex sed lex* devant lequel les juges militaires se sont trouvés !

Ceux-ci ne tiennent pas à embarrasser leur conscience.

S'il leur apparaît qu'un soldat est coupable, ils le condamnent, mais rarement, oh ! bien rarement, en lui appliquant le maximum de la peine inscrite dans le Code, sachant qu'il faut réserver quelque pitié à la faiblesse humaine et n'oubliant pas que l'homme était en service.

Mais s'il est établi que l'accusé est innocent, ils sont tout heureux de l'absoudre, estimant que la préventive l'a suffisamment puni, si, d'aventure, il y a eu tout de même des fautes que la religion qualifie de *vénielles*.

Car, quelles que soient leurs opinions philosophiques, les juges militaires, comme les juges civils, ne peuvent logiquement prononcer de sentences qu'au nom

... du Christ pensif et pâle,
Levant les bras au ciel dans le fond de la salle !

Jamais mission si grande, si soutenue et si belle !

Et, alors, nous concluons non sans mélancolie par ces deux réflexions qui viennent tout naturellement sous notre plume et qui nous paraissent relier la discipline militaire aux sentiments humains.

Aux soldats qui connaissent les rigueurs du Tribunal, nous dirons : Il n'y a aucune mauvaise intention dans le texte d'un verdict si dur qu'il soit. Si votre intelligence n'en comprend pas toujours le sens et si votre conscience a des heures de révolte que nous comprenons, ne croyez pas à des cotes mal taillées. Les « distinguons » des casuistes mèneraient une armée à l'anarchie.

Aux membres des Tribunaux militaires, nous disons : Examinez les cas qui vous sont soumis avec psychologie. C'est encore la meilleure méthode. En jugeant, pensez à la lassitude de l'homme énervé par une longue mobilisation et l'éloignement du foyer. Pensez que, tout de même, il servait la Patrie.

Ainsi vos esprits seront toujours plus lucides, votre raison toujours plus compatissante et vos cœurs toujours plus hauts !

Ch. Saint-Maurice.

LES ENTREVUES SENSATIONNELLES

Le maréchal Pétain et le chancelier Hitler ont eu un important entretien

Un communiqué de l'agence Havas, publié à minuit, annonce que le maréchal Pétain, accompagné de M. Pierre Laval, a traversé la ligne de démarcation entre la France libre et la zone occupée, vers 8 heures jeudi matin. Les honneurs militaires lui ont été rendus. Le maréchal Pétain a parlé un moment avec les généraux qui étaient venus le saluer.

Le message Havas ajoute que vers la fin de l'après-midi, le chef de l'Etat français a eu avec le chancelier Hitler un long entretien, qui s'est déroulé avec un décorum impressionnant.

Le communiqué ajoute encore que la situation de la France et son avenir dépendent dans une grande mesure de cette rencontre historique Pétain-Hitler.

L'entrevue

—o—

Elle a eu lieu dans le train spécial du chancelier, à une petite gare du territoire français occupé, en présence de M. Laval, vice-président du Conseil des ministres français, et de M. von Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères du Reich.

La maréchal Pétain, qui avait été attendu à la ligne de démarcation par l'ambassadeur, M. Abetz, est arrivé accompagné du vice-président Laval au lieu de rencontre. Un bataillon de l'armée allemande a rendu les honneurs au maréchal. A l'entrée de la gare, M. von Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères du Reich, le général-feld-maréchal Keitel, chef du haut commandement de l'armée, et le ministre von Dornberg, chef du protocole, reçurent les hommes d'Etat français et les accompagnèrent jusqu'au train spécial où le chancelier les attendait devant son wagon. Les entretiens commencèrent dans le wagon-salon du chancelier.

Après l'entretien, le chancelier accompagna le chef de l'Etat français jusqu'à sa voiture. Les honneurs militaires furent de nouveau rendus au maréchal avant son départ.

Journée historique, écrit le correspondant de Vichy à la « Gazette de Lausanne ». Deux chefs d'Etat se rencontraient avec le protocole qui leur était dû pour chercher, au moment dramatique que nous vivons, à examiner les questions intéressant les deux pays et chercher à leur trouver une solution acceptable pour tous deux.

Journée historique qui restera dans les annales de la France comme un des plus beaux exemples de vertu civique. « Je fais don de ma personne à la France pour atténuer son malheur », avait dit le maréchal aux heures tragiques de l'armistice. Partant jeudi matin pour une entrevue qui devait être pour lui dramatique, il accomplissait un acte qui matérialisait sa parole.

Dans la voiture, droit comme un chêne, ses yeux bleus se posant avec bienveillance sur les rares passants qui le saluaient très bas, Philippe Pétain qui, au cours de la longue entrevue qu'il avait eue mercredi avec M. Pierre Laval, avait examiné de très près les problèmes en cours, allait continuer de servir la patrie.

Ce qui suivrait

—o—

C'est aussi le maréchal Pétain qui avait cou-

Jurisprudence
de la commission fédérale de surveillance en matière d'allocations pour perte de salaire aux travailleurs en service actif

—o—

(De notre correspondant auprès du Tribunal fédéral)

Lausanne, 24 octobre.

D'après l'arrêté du Conseil fédéral réglant provisoirement le paiement d'allocations pour perte de salaire aux travailleurs en service actif, le Conseil fédéral nomme une commission fédérale de surveillance. Celle-ci donne son avis au Département de l'économie publique sur les questions de principe. On sait que ce Département est chargé d'assurer l'exécution de l'arrêté. La commission peut faire de son chef des propositions au Département.

La commission prononce d'autre part, dans les cas d'espèce, sur les différends relatifs à l'assujettissement à l'arrêté et à l'affiliation aux différentes caisses de compensation. De plus les différends portant sur des questions de principe peuvent être déférés à la commission fédérale de surveillance.

De nombreuses décisions de la commission fédérale présentent un intérêt pratique considérable, tant pour les personnes astreintes aux contributions que pour celles qui ont droit aux allocations.

D'après l'article 1 de l'arrêté, celui-ci s'applique à tous les employeurs et travailleurs qui sont actif ? Ce fait n'est pas de nature à justifier une exception. L'employeur doit les contributions prévues même s'il est en service militaire actif.

Le propriétaire A. d'un commerce de café engagea avant de partir au service un voyageur liés par un engagement de droit public ou de droit privé.

Une institution de bienfaisance est également soumise aux prescriptions de l'arrêté lorsqu'elle dispose d'employés rémunérés. La commission a déclaré que l'arrêté était applicable à une centrale d'utilité publique et qui touche à ce titre des subventions de la Confédération, des cantons et des communes, parce qu'elle emploie à son service des travailleurs qu'elle paie.

Il arrive qu'une société anonyme engage ses propres actionnaires comme employés. Pareille société et ses employés sont soumis aux dispositions de l'arrêté du Conseil fédéral. Le contrat que la société conclut avec ses propres actionnaires pour s'assurer leurs services est un engagement ordinaire de droit privé. La société anonyme peut conclure des contrats avec ses propres actionnaires, car elle est un sujet de droit, une personne morale, distincte de ceux-ci. La société et ses actionnaires-employés sont donc astreints au versement des contributions prévues dans l'arrêté. D'autre part, les employés ont droit aux allocations, aux conditions prescrites.

L'arrêté s'applique aux employeurs et travailleurs liés par un engagement. Ceux-ci sont soumis aux prescriptions de l'arrêté même lorsque le travailleur fait figure indépendante vis-à-vis des tiers. Le propriétaire d'une clinique avait engagé un dentiste, pour les travaux dentaires. Le propriétaire s'était réservé le droit de faire figurer le nom du dentiste sur les annonces, de sorte que vis-à-vis des tiers celui-ci apparaissait comme le possesseur de la clinique.

Le propriétaire ne possédait en effet pas le diplôme exigé par les lois de police sanitaire du canton. La commission de surveillance décida que le dentiste n'en avait pas moins le droit de se prévaloir de l'arrêté du Conseil fédéral qui lui était applicable puisqu'il était lié par un engagement de droit privé au propriétaire de la clinique.

Tous les engagements de droit public et de droit privé sont soumis aux dispositions de l'arrêté, en particulier à celles qui prévoient les contributions. Qu'en est-il lorsque l'employeur partie à l'engagement est lui-même en service militaire de commerce, qui, aux termes de l'engagement, devait visiter les clients en lieu et place du propriétaire. L'organe de la caisse de compensation pria A. de verser ses contributions, ce que celui-ci refusa de faire, en alléguant qu'il était inéquitable de l'astreindre à payer des contributions pour un engagement qu'il avait conclu en raison du service militaire, qui l'empêchait de s'occuper personnellement de son commerce de café.

La commission de surveillance constata que le contrat qui liait A. au voyageur de commerce était un engagement au sens de l'arrêté, puisque celui-ci, dans son article 1 précise que « sont également réputés travailleurs les ouvriers à domicile et les voyageurs de commerce ». L'arrêté est donc applicable à l'engagement auquel A. est partie et celui-ci doit par conséquent verser les contributions prescrites.

Du but et des termes de l'arrêté, il ressort qu'il faut comprendre la notion d'engagement dans un sens large. Pour juger si un rapport de droit déterminé est un engagement au sens de l'arrêté, il ne faut pas seulement tenir compte de sa forme juridique ; il y a lieu de considérer aussi et surtout son contenu réel et sa fonction économique. Il ne faut pas opposer l'engagement aux autres relations où une personne apporte ses services ; l'engagement s'oppose plutôt à l'activité économique indépendante.

B. dirige la succursale d'une fabrique de chaussures. Il dirige la vente de chaussures comme agent commercial. Il vend au nom et pour le compte de la fabrique, aux prix que celle-ci lui prescrit. La vente de chaussures d'autres marques lui est interdite. Il tire la rémunération de ses services des provisions qu'il touche sur les ventes. La fabrique installe les locaux de vente. Elle en paie la location. Les impôts et les frais de transport sont à sa charge. Dans le contrat, B. s'est engagé à ne pas faire concurrence à la fabrique. Il a déposé une somme en garantie de l'exécution de ses engagements. Le contrat est résiliable un mois à l'avance le premier et le 15 de chaque mois.

La commission fédérale a fait application des principes exposés et elle a considéré que le rapport contractuel liant B. et la fabrique était un engagement au sens de l'arrêté, bien que les parties eussent déclaré dans le contrat que B. n'était pas l'employé de la fabrique. Ce contrat est un engagement, car B. n'a pas une activité économique indépendante.

L.

ON S'ASSURE AVANTAGEUSEMENT A LA MUTUELLE VAUDOISE
TH. LONG, agent général, BEX

rageusement déclaré dans son dernier discours à la Radio, le 11 octobre : « Le choix appartient au vainqueur, il dépend aussi du vaincu ». Le Reich a choisi puisqu'il discute ; la France n'a pas encore dit non. Chaque jour qui passera pourra être considéré comme marquant un rapprochement entre les adversaires d'hier, car chaque jour qui passera jusqu'à l'issue des négociations témoignera qu'il ne s'agit pas d'un ultimatum brutal formulé par le triomphateur, mais d'une offre de collaboration dont les modalités se discutent posément.

La nouvelle organisation de l'Europe, dont le Reich parla beaucoup dans ces derniers mois, est donc entrée dans une phase décisive de son exécution. En trois jours, trois rencontres ont eu lieu, rencontres que la presse allemande considère comme étant « des surprises de premier choix pour l'ennemi ».

Le correspondant de « La Suisse » à Berlin en déduit ce qui suit :

1. La France, que beaucoup croyaient morte, revit. Une ère favorable et décisive a sonné pour elle ; 2. une attente pleine de présages favorables pour les relations futures entre la France et le Reich semble régner à Berlin ; 3. les discussions entre l'Espagne et le Reich, d'une part, le Reich et la France d'autre part, à un intervalle si court, ne sont pas un hasard. On pourrait se demander jusqu'à quel point l'Espagne, non-belligérante, non-neutre, entrerait dans un complexe d'union continentale, où la France et d'autres pays seraient intéressés ; 4. la population berlinoise et aussi le peuple allemand, croient que toutes les délibérations qui sont en cours vont se dérouler favorablement. Dans leur cœur ils remettent nettement la France à l'honneur, après l'avoir traitée en ennemie ; 5. l'importance extraordinaire de toute l'activité diplomatique allemande ressort dans le fait que la presse n'en donne aucun commentaire, ce qui laisserait peut-être prévoir que cette activité est loin d'être terminée et qu'un plan vaste et précis, sur le terrain diplomatique, n'aurait fait qu'entrer dans la première phase de sa réalisation.

Gibraltar menacé ?

—o—

L'intervention personnelle du chancelier Hitler dans les rapports avec la France et l'Espagne laisse prévoir une action prochaine sur Gibraltar, pour fermer aux forces britanniques l'entrée occidentale de la Méditerranée. La France aurait-elle, dans cette action un rôle actif ou passif ? On n'en sait encore rien, mais on peut supposer qu'en tout cas — si, comme il est probable, un traité de paix est substitué sous peu aux conventions d'armistice avec l'Allemagne et l'Italie — elle ne s'opposerait en rien aux opérations militaires de l'Axe, appuyées par celles de l'Espagne, dont on parle de plus en plus de l'entrée en guerre.

Toutes choses étant au point à l'Occident, l'Allemagne se tournerait alors vers la zone orientale de la Méditerranée, pour tenter d'encercler les forces britanniques et appuyer ainsi l'offensive italienne en Egypte, en direction de Suez. L'armée allemande a déjà des bases de départ en Roumanie ; il serait surprenant que les forces du Reich fussent uniquement destinées à la protection des zones pétrolifères.

Commentaires italiens

—o—

Touchant l'entrevue Hitler-Franco on exprime à Rome l'avis ci-dessus. Quant à la rencontre Hitler-Laval l'impression des milieux politiques italiens est qu'il ne faut pas s'attendre à ce qu'un accord militaire unisse la France à l'Axe. L'Italie ne s'oppose pas à un règlement des problèmes les plus importants en suspens, qui intéressent les populations françaises, mais elle a l'intention de considérer la France comme l'ennemie d'hier, avec laquelle seul un traité de paix pourra définir et résoudre les grands problèmes encore en suspens.

La générosité serait-elle directement proportionnelle à la part prise à la victoire...

Par ailleurs, on observe à Rome une réserve rigoureuse sur ce qui pourrait se produire en Grèce, — dont les Anglais voudraient occuper certaines îles — et on fonde des espoirs de dissensions sur la Conférence impériale britannique qui va se réunir à Delhi... Ça, c'est le secret de demain, mais il ne faut pas trop y compter...

... et anglais

En Angleterre, on accuse l'Allemagne de chantage à l'égard de la France et de l'Espagne. Hitler, dit-on, a voulu flatter les hommes d'Etat français et espagnols en se rendant chez eux au lieu de les convoquer à Berlin ou à Berchtesgaden « comme il est d'usage ».

Certains milieux de Londres croient discerner un signe de faiblesse dans l'action du chancelier tandis que d'autres cercles n'hésitent pas à dire que M. Laval voudrait vendre la France au vainqueur. On déduit, à Berlin, de ces opinions contradictoires que l'Angleterre redoute fort que ces conversations aboutissent à une stabilisation définitive du continent.

On n'a aucune raison de partager cette crainte.

Ayez recours à l'expérience d'un agent d'affaires pour **l'encaissement de vos vieilles créances** et **la gérance de vos affaires.**

LUCIEN NICOLAY

agent général de la „Winterthur-Vie"

MARTIGNY - VILLE

UN GRAND DONNEUR DE SANG. — Vous êtes affaibli ? Votre sang trop pauvre a besoin d'être enrichi ? Adressez-vous au grand donneur de sang qu'est la Quintonine. Versez donc un flacon de cet extrait dans un litre de vin de table et buvez avant chaque repas un verre à madère du délicieux fortifiant ainsi obtenu. La Quintonine aiguise l'appétit, enrichit le sang, relève les forces, tonifie les nerfs. C'est un reconstituant complet, cinq fois plus actif que les extraits habituels et d'un prix plus modique : 1 fr. 95 le flacon. Toutes pharmacies.

Nouvelles étrangères

Heurs et malheurs du communisme

—o—

Le double jeu de Moscou est flagrant, mais est-il certain qu'il lui sera toujours profitable ? D'un côté, l'officiel et public, c'est le désintéressement, la neutralité... et la couardise, dans l'espoir de quelques marrons tirés du feu par autrui.

C'est ainsi que l'on parle d'un pacte de non-agression russo-japonais, et que la diplomatie allemande, dont on sait l'activité ces jours, s'efforce de désintéresser l'U. R. S. S. en lui offrant de lui abandonner les régions de l'Asie moyenne qui étaient comprises jusqu'ici dans la zone d'influence britannique et, aux dernières nouvelles, il semble bien que le gouvernement de Moscou soit entré dans ses vues.

Ce revirement de la Russie, qui renonce ainsi à ses visées traditionnelles dans le Sud-Est européen, aggrave l'isolement des Etats balkaniques qui se trouvent désormais étroitement coincés entre les deux branches de la tenaille.

La Lithuanie, citadelle « rouge »

En ira-t-il là comme en Pologne et dans les Etats baltes ? Douce perspective en vérité ! C'est maintenant la soviétisation de la Lithuanie, pour commencer, et les détails qui parviennent à ce propos devraient suffire à dégoûter d'un tel régime tous les braves ouvriers de chez nous... Bref, le président du Conseil des commissaires du peuple de la Lithuanie soviétique a déclaré que le gouvernement soviéto-lithuanien allait transformer la Lithuanie en une citadelle solide du communisme. Et Me Suès a dit, ici, dimanche, comment l'on procédait. Pour aujourd'hui, on apprend que la Chambre des sports, qui dirige toute l'activité sportive de la jeunesse lithuanienne, sera prochainement dissoute. Le sport sera réorganisé selon des instructions qui viendront de Moscou.

En outre, le commissariat de l'instruction publique de la Lithuanie soviétique communique que la société lithuano-**suisse** a été dissoute. Cette société comptait parmi ses membres des personnalités dirigeantes de Lithuanie et des éléments de la colonie **suisse** et n'exerçait son activité que dans le domaine intellectuel. Elle organisait chaque année des voyages en **Suisse.**

Le Rotary Club de Lithuanie est également dissous.

... Et la clinique universitaire de la Lithuanie soviétique manque de médicaments et de plaques de radio-thérapie ainsi que d'objets pour pansements ! Cela promet... Pauvres gens !

La répression

D'un autre côté, il y a le travail sournois qui entretient l'agitation plus ou moins ouverte dans des pays qu'on espère faire ainsi tomber un jour comme des fruits mûrs dans la corbeille de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques... Et il y a encore chez nous — pas besoin d'aller bien loin ! — des gaillards — des cheminots bien payés, s. v. p. — qui donnent la main à cette entreprise de démolition en sapant par la parole d'abord nos institutions et en répandant leurs belles promesses d'un merveilleux Paradis stalinien, parmi nos travailleurs... et nos soldats... Jusques à quand ?

En France, la police continue de rechercher activement les agitateurs communistes. A Lyon, des documents communistes ont été découverts dans la cave d'une ouvrière d'usine. A Marseille on a arrêté 13 communistes dont 2 femmes. Ces arrestations portent à 78 le nombre des communistes arrêtés ces jours derniers dans la seule ville de Marseille.

Aux Etats-Unis, par arrêt du Tribunal fédéral, le parti communiste ne pourra pas participer aux élections présidentielles.

N'est-ce pas le moment, pour les braves gens — qui sont tout de même la majorité — de se défendre ?

—o—

Le roi Léopold se préoccupe de l'avenir de la Belgique

On annonce que le roi Léopold de Belgique, qui réside encore comme « prisonnier » volontaire au palais Laeken, aurait presque tous les jours des conférences avec des personnalités éminentes belges et avec les autorités allemandes, durant lesquelles on discuterait de l'avenir de la Belgique. Il y a quelque temps, les autorités allemandes ont apporté à sa demande certains changements dans l'administration belge.

Chaque jour, le roi Léopold fait de longues promenades dans le parc du palais. Il marche tête basse et semble plongé dans ses réflexions. Le palais royal de Bruxelles a été fermé : sur le portail de fer on remarque un écriteau fixé là par ordre du commandant allemand, et qui interdit sévèrement l'entrée à tout le monde. Les fenêtres sont aussi fermées et entre les pavés de la cour l'herbe pousse déjà.

—o—

La fin d'un sensationnel procès d'héritage

Le tribunal de Gand, Belgique, vient de prononcer son jugement dans le procès sur l'affaire d'héritage qui mettait aux prises environ 5000 « parents » pour la fortune de 4 millions de Mlle Orlay, décédée en 1925. Le tribunal ne s'est pas basé sur le seul point de vue que le testament de Mlle Orlay, selon lequel les 4 millions reviendraient aux seuls héritiers du neveu Edouard Orlay, à toute la parenté jusqu'au 12me degré inclusivement, serait exécutoire, mais il a tranché la question en ce sens que la fortune soit répartie aux survivants directs d'Edouard Orlay. Ainsi a pris fin un procès sensationnel en affaire d'héritage.

—o—

Plus fort que les machines à calculer

Une commission composée des plus célèbres professeurs universitaires d'Argentine examine, en ce moment, le jeune Georges Fernandez qui, à 7 ans, et bien que ne fréquentant que depuis deux ans l'école primaire de Rosario, a démontré une prodigieuse faculté mathématique.

Assimilant avec une rapidité extraordinaire formule sur formule, il arrive à résoudre sans erreurs une infinité d'équations ou d'équivalences, usant sans aucune gêne de la nomenclature algébrique universelle.

Il est capable de calculer plusieurs heures durant sans se fatiguer, et arriverait à battre de vitesse les machines à calculer.

Un professeur de mathématiques est arrivé du Chili pour étudier à fond le jeune phénomène.

Nouvelles suisses

Celui qui massacra sa famille pour toucher les assurances

—o—

Mardi prochain s'ouvrira devant la Cour d'assises de Schaffhouse le procès intenté à Hess accusé d'assassinat. L'enquête a été très longue. En juin 1938, à Schleitheim, la femme de l'accusé était trouvée morte, un couteau enfoncé dans la poitrine. Le cadavre reposait sur les escaliers de la cave. On a d'abord cru qu'il s'agissait d'un accident, mais en janvier 1939, une enquête était ouverte contre l'inculpé qui a aujourd'hui 40 ans. Il avoua bientôt qu'il avait tué sa femme après une dispute dans la cuisine et qu'ensuite il transporta son cadavre à la cave. Puis il avoua encore avoir précipité sa belle-mère du solier de la grange. La pauvre femme mourut de la chute. Cette affaire qui s'est passée à Buchtalen précédait l'autre de quelques années. Dans les deux cas le meurtrier voulait s'emparer des indemnités d'assurances sur la vie de ses victimes. Au cours de l'enquête Hess a rétracté ses aveux. L'examen psychiatrique auquel il a été soumis, l'a reconnu entièrement responsable. On n'a pas pu éclaircir la mort d'un enfant de Hess dont le cadavre avait été retrouvé dans une fosse à purin, ni celle d'un beau-frère de l'inculpé.

—o—

L'épilogue d'une affaire de beurre

Cremo S. A. est une société siégeant à Fribourg et dont l'activité est orientée vers la production et la vente du beurre. En 1938, une affaire éclata, qui eut un certain retentissement, même aux Chambres fédérales. Il s'agissait des subsides fédéraux octroyés aux centrales de production pour diminuer le prix de ce produit auprès du consommateur. A la suite d'une vérification de comptabilité opérée par les organes fédéraux, il fut établi que le compte de certaines quantités de beurre ayant droit aux subsides n'était pas exact. La rectification fut opérée et Cremo ne toucha pas le subside de 70,000 francs auquel elle croyait avoir droit. Il n'en résulta donc aucun dommage pour la Confédération.

Un procès pénal fut ouvert d'office devant le Tribunal de la Sarine, qui se termina par un non-lieu.

Cependant, le Conseil d'administration de la Cremo congédia à ce moment son directeur technique, M. Fessler, mais maintint en charge le comptable. M. Fessler, s'estimant lésé dans ses intérêts, intenta une action civile devant le Tribunal de la Sarine. Il fut débouté, mais porta le litige devant le Tribunal cantonal, qui réforma en partie la sentence de l'instance inférieure et accorda à M. Fessler une indemnité de 700 fr. L'affaire fut portée devant le Tribunal fédéral, qui a rendu son jugement avant-hier. M. Fessler reçoit une indemnité de rupture de contrat de 15,300 francs, à payer par Cremo S. A., qui acquittera également tous les frais du procès.

—o—

Pour avoir exagéré le chiffre d'affaires

Au mois de juillet 1938, un boucher établi dans une localité importante du canton de Berne a vendu son immeuble et son entreprise au prix de 95,000 francs, en assurant que son chiffre d'affaires avait atteint d'abord 70 à 80 mille francs, puis 63 à 70,000 francs. Ces indications se révélèrent inexactes. L'acheteur ne réussit à revendre le commerce que pour 84,000 francs. Il actionna le vendeur en paiement de la différence de 11,000 francs. Saisi de l'affaire en dernier ressort, le Tribunal fédéral a donné gain de cause au demandeur et condamné le défendeur à lui payer 7000 francs.

—o—

Mort tragique d'un sous-chef de gare

M. Schreiber, sous-chef de gare au Locle, qui descendait à bicyclette la route du Prévoux, a perdu le contrôle de sa légère machine et est venu se jeter contre une scieuse.

Immédiatement secouru et transporté à l'hôpital du Locle, le malheureux y est décédé peu après des suites d'une fracture du crâne. Il est âgé de 50 ans, marié et père de trois enfants.

Poignée de petits faits

✶ Le parti des bourgeois de la ville de Schaffhouse a décidé de ne pas présenter de candidat à la présidence de la ville. M. W. Bringolf, soc., qui est président depuis 8 ans, est le seul candidat. Les élections auront lieu dimanche.

✶ Une cigogne était restée à Lachen lors des migrations vers des régions plus chaudes. Pour la préserver de la faim pendant l'hiver, on l'a attrapée avec peine et on l'a mise au Jardin zoologique de Zurich.

✶ Le roi Michel I de Roumanie fête aujourd'hui vendredi son 19me anniversaire.

✶ Au cours des deux dernières nuits, des gels nocturnes de 1 à 3 et demi degrés sous zéro ont été enregistrés dans plusieurs parties du Danemark. On signale également quelques chutes de neige.

✶ En présence du général allemand Mohr et d'officiers supérieurs italiens et français, ont eu lieu à Marseille les obsèques des membres de l'équipage de l'avion allemand récemment tombé dans la Méditerranée. Des soldats allemands et français rendaient les honneurs.

✶ On apprend que le comte Teleki, chef du gouvernement hongrois, se rendra en Italie, ces jours prochains.

✶ La police de Bucarest (Roumanie), a arrêté le maréchal Rydz-Smigly, ancien chef de l'armée polonaise. Cette arrestation serait en corrélation avec celle du colonel Beck, opérée la semaine dernière.

✶ Une femme, âgée d'une quarantaine d'années, a commis plusieurs escroqueries dans le district de la Singine (Fribourg). Elle offrait des remèdes ou des lotions contre certaines maladies. Elle a soutiré 70 francs à un vieillard, et plusieurs sommes variant entre 5 et 20 francs à d'autres personnes. Les lotions ainsi vendues ont été reconnues sans valeur.

RADIO-PROGRAMME

SOTTENS. — Samedi 26 octobre. — 7 h. 10 Un disque. 7 h. 15 Informations. 7 h. 25 Quelques disques. 11 h. Emission commune. 12 h. 30 Chants du folklore. 12 h. 45 Informations. 12 h. 55 Gramo-concert. 14 h. Comment reconnaître les styles musicaux et les compositeurs ? 14 h. 20 Musique de chambre. 15 h. Instruisons-nous. 15 h. 30 Le quart d'heure familial. 15 h. 45 La petite correspondance du cuisinier. 16 h. Thé dansant. 16 h. 25 L'acte inédit de la quinzaine. 16 h. 45 Suite du thé dansant. 17 h. Emission commune. 17 h. 30 Récital de piano. 18 h. Communications diverses. 18 h. 05 Cloches du Pays. 18 h. 10 Pour les petits enfants sages. 18 h. 35 Rondes enfantines. 18 h. 45 Sprint. 18 h. 50 Intermède. 18 h. 55 Le Valais pittoresque, par l'abbé Dr Ignace Mariétan. 19 h. 05 Le beau Valais. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Echos d'ici et d'ailleurs. 20 h. La chanson populaire de France, d'Espagne et d'Italie. 20 h. 25 Bureau central des Idées. 21 h. 15 Oeuvres à deux pianos. 21 h. 35 Musique de danse. 21 h. 45 Informations.

BEROMUNSTER. — 6 h. 40 Gymnastique. 6 h. 55 Disques. 7 h. Informations. 7 h. 10 Communiqués. 11 h. Mosaïque helvétique. 12 h. Musique récréative. 12 h. 30 Informations. 12 h. 40 Musique récréative. 13 h. 15 La semaine au Palais fédéral. 13 h. 30 Le Quatuor de cithares. 14 h. 10 Chronique littéraire. 14 h. 15 Lecture. 14 h. 30 « Vier Hüfeli Laub ». 15 h. 30 Musique champêtre. 16 h. « Das Fähnlein. 17 h. Concert. 18 h. Chansons populaires. 18 h. 30 Les usages et coutumes et les récoltes d'automne. 18 h. 55 Communiqués. 19 h. Informations. 19 h. 10 Sonnerie des cloches. 19 h. 15 Disques. 19 h. 30 Les conseils d'orientation professionnelle. 19 h. 40 Le Radio-Orchestre. 20 h. 15 Soirée patriotique. 21 h. 45 Informations.

SOTTENS. — Dimanche 27 octobre. — 7 h. 10 Un disque. 7 h. 15 Informations. 7 h. 25 Quelques disques. 8 h. 45 Grand'Messe. 9 h. 55 Sonnerie de cloches. 10 h. Culte protestant. 11 h. Orchestre de la Suisse romande. 11 h. 35 Musique française. 11 h. 50 La XIXème Journée de la Faim. 12 h. Le disque préféré de l'auditeur. 12 h. 45 Informations. 12 h. 55 Gramo-concert. 14 h. Causerie agricole. 14 h. 15 Concert spirituel. 14 h. 50 Introduction au Concert de l'Union chorale. 15 h. Le Requiem, G. Fauré. 17 h. Reportage sportif. 17 h. 30 Pour nos soldats. 18 h. 30 Musique de chambre. 18 h. 35 Les cinq minutes de la solidarité. 18 h. 40 Le tragique de notre temps et les jeunes. 18 h. 55 Intermède. 19 h. Le Critérium cycliste de Montbenon. 19 h. 05 Le dimanche sportif. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Radio-écran. 19 h. 50 « Au Pays du Merveilleux ». 20 h. 30 Cantons suisses. 21 h. 05 Le trio pour piano, violon et violoncelle. 21 h. 45 Informations.

Aidez la poste de campagne à vous mieux servir

—o—

Des milliers de lettres, quelque 250 sacs à linge et paquets indistribuables et divers objets d'équipement sont venus s'échouer au bureau des objets trouvés de la Direction de la poste de campagne. Qui peut tarder autant à réclamer ses skis, son masque à gaz, sa baïonnette, son casque, son sabre ou ses souliers de marche ? Pourquoi cette multitude de sacs à linge ne retrouvent-ils plus leurs destinataires ? Et ces innombrables lettres, que l'on attend en vain, pourquoi ne vont-elles pas réconforter, consoler, égayer ceux à qui elles sont adressées ?

Usagers civils et militaires de la poste de campagne, vous maugréez peut-être contre ceux qui, avec dévouement, assurent son service. Souvent à tort, car c'est vous qui êtes en faute. N'achetez que des sacs à linge répondant aux exigences de transports mouvementés. Les ordonnances postales en vendent à la troupe, au prix de revient, ou communiquent l'adresse de bons fournisseurs. Un simple morceau de carton ou de papier, glissé dans le cadre de cuir, en guise d'adresse, ne suffit pas : il s'égarera. Ecrivez votre adresse sur une plaquette de fort carton pourvue d'un œillet métallique (ce qu'on peut aisément se procurer ou confectionner soi-même), et fixez fermement cette étiquette au sac à linge, en la faisant traverser par la tige de métal qui en serre l'encolure. Evitez l'emploi d'étiquettes volantes ; elles s'arrachent ou se déchirent. **Glissez un double de votre adresse à l'intérieur de tous vos envois.** N'utilisez que des cadenas fermant bien.

Avant tout, le soldat doit avoir le souci d'écrire correctement sa propre incorporation, de la communiquer exactement à ses correspondants. Il attirera leur attention sur les erreurs d'adresse qu'il aura constatées sur des envois reçus. De nombreux retards seront ainsi évités.

Notez les adresses militaires des membres de votre famille dans votre calepin ou sur une feuille de papier que vous pourrez consulter avant de faire vos expéditions. Maintes adresses incomplètes ou erronées ont été reproduites de mémoire. Indiquez le grade que revêt le destinataire et précisez son arme, c'est-à-dire s'il est fusilier, carabinier, cycliste, canonnier, sapeur, sanitaire, etc. Ecrivez à l'encre, de façon bien lisible. Bannissez le crayon ; il donne un tracé indistinct, devenant la cause de fourvoiements et de retards.

Vouez un soin particulier à la forme que vous donnez à vos chiffres. Renonçant à toute fantaisie, faites des zéros qui ne ressemblent pas à des 6, des 3 qui ne soient pas des 5 ou des 8, des barres de fraction et des chiffres arabes qui ne puissent être confondus avec des 1.

L'omission d'un mot ou d'une seule lettre, et l'inversion étourdie d'un chiffre dans l'adresse, peuvent donner à l'incorporation une signification complètement différente ou ne désigner l'unité destinataire que d'une manière insuffisante et douteuse. Des dizaines d'unités ont des numéros parfaitement identiques, et des centaines d'incorporations présentent de grandes similitudes : autant d'obstacles pour les « grisperles » qui doivent diriger, d'une main habile et sûre, le flot puissant et continu des courriers de l'armée.

Précisez donc s'il s'agit d'un régiment d'infanterie, d'artillerie de campagne, d'obusiers lourds, d'aviation, etc., ou d'un bataillon de fusiliers, carabiniers, cyclistes, sapeurs, pontonniers ou mineurs. Notez, en outre, que nous avons des fusiliers, des carabiniers et des mitrailleurs dans les troupes d'infanterie de montagne, territoriale et de couverture-frontières.

Le service actif actuel a vu paraître les formations cantonales du service complémentaire. Les unités de ces troupes, compagnies de surveillance et détachements divers, sont numérotées et se désignent au moyen de 2 majuscules indiquant le canton chargé de les convoquer. Il est donc indispensable de faire figurer dans l'adresse des envois destinés à ces troupes, les 2 lettres qui en sont la clé et qui sont celles qu'on lit sur les plaques de contrôle des automobiles. On écrira, par exemple : S. C. Cp. surv. 3 **VD** ; S. C. Dét. constr. 3 **NE** ; S. C. Dét. entretien des routes 2 **BE** ; S. C.Dét. camouflage 2 **VS,** etc. **Il ne saurait être trop recommandé de lire l'empreinte du timbre apposée sur chaque correspondance et paquet ; elle porte la désignation exacte de l'unité.**

Un nombre impressionnant d'envois destinés à des recrues portent une adresse insuffisante, défectueuse. Des écoles pour armes diverses peuvent avoir lieu simultanément ; elles sont désignées par des formules similaires et des chiffres souvent identiques. En conséquence, il est nécessaire de bien spécifier, par exemple : E. R. **Inf.** II/1 ; E. R. **Cav.** II ; E. R. **Cyc.** II ; E. R. **Sap. mont.** II ; E. R. **San. mont.** II, et, en allemand, **Fl.** R. S. II ; **Fk.** R. S. II ; **Geb. Tg.** R. S. II ; **Geb. San.** R. S. III ; **Sm.** R. S. III. Il ne faut pas faire succéder, au numéro de l'école, le millésime (E. R. San. mont. II/**40**). Cette indication ne peut que prêter à confusion (Cp. Fus. mont. II/**40**). A titre exceptionnel, le stationnement des troupes en service d'instruction en caserne peut être indiqué sur l'envoi, par exemple : E. R. Inf. II/2, Cp. VI, Caserne **Yverdon.**

L'existence d'homonymes dans une même unité peut être la cause d'erreurs de distribution. Pour rendre impossible la remise d'envois à un destinataire illégitime, il est nécessaire d'indiquer le prénom. L'indication de l'année de naissance sera en outre très utile.

N'insérez jamais des billets de banque ou des pièces de monnaie dans vos envois ! Pour vos payements, vous disposez d'un moyen de transfert rapide, sûr et bon marché : le mandat postal. L'expédition de boissons et de fruits frais est interdite aux militaires en campagne. Exception est faite pour les troupes stationnées en caserne, à condition toutefois que l'emballage soit conforme : une caissette, un carton solide, un cageot pourvu de laine de bois, de sciure, qui absorberont les écoulements possibles.

Afin que les envois puissent être remis à la troupe par le ravitaillement principal que chaque poste de campagne prépare, en général le matin, il est avantageux de les consigner la veille, encore avant midi.

Lorsqu'il va être licencié ou mis en congé durable, le militaire devrait en aviser ses connaissances et leur communiquer son adresse civile. Des cartes, imprimées dans ce but, sont distribuées gratuitement par les ordonnances postales. Les envois déposés à la poste civile après le licenciement du destinataire sont réexpédiés au domicile, grevés des taxes postales ordinaires. Les journaux sont retournés aux expéditions.

Le nom de l'expéditeur devrait figurer sur chaque lettre et sur chaque paquet. Ainsi, une correspondance indistribuable pourra être retournée à l'origine, et un avis de non-remise sera adressé à l'expéditeur de tout colis tombé en souffrance. Tout envoi n'étant pas arrivé à destination ou parvenu en retour dans un délai de quelques jours, devrait faire l'objet d'une réclamation écrite. Pour cela, on remplira une feuille de recherches, en désignant chaque objet contenu dans l'envoi égaré. On ne négligera pas d'indiquer, par exemple, la couleur du sac à linge ou du papier entourant le colis, la teinte des différentes pièces d'habillement et les initiales brodées éventuellement sur elles, la marque de fabrication de cigarettes ou de chocolat, l'en-tête d'un journal ayant servi à l'emballage, la teneur d'une lettre, etc. Tous ces signes particuliers doivent permettre de reconnaître l'envoi, de le distinguer parmi tant d'autres pareils.

Grâce à la bonne volonté, au flair subtil des postiers militaires, les propriétaires du 80 % environ des envois tombés en rebut peuvent être découverts. Tout est mis en œuvre pour diminuer le nombre de ces envois. Malgré cela, le mystère subsiste sur l'appartenance d'un certain nombre de ceux-ci, lesquels représentent une valeur appréciable. Il me paraît en conséquence utile d'informer que des envois considérés à tort comme perdus peuvent avoir été recueillis et transmis à la Direction de la poste de campagne, et que des recherches devraient encore être tentées.

Mes lecteurs seront sans doute curieux de connaître le sort qui est réservé aux envois restés définitivement indistribuables. Ces derniers sont gardés pendant 6 mois à la disposition des réclamants. Ce délai expiré, les objets d'équipement sont remis à l'Arsenal fédéral à Berne. Les correspondances sont détruites. La lingerie est remise en état par la Lessive de Guerre. Une partie des articles d'habillement servent à remplacer les envois égarés par des militaires indigents qui sollicitent une indemnité. Le reste est mis à la disposition de la Lessive de Guerre pour des soldats nécessiteux. Les autres objets sont vendus au plus offrant. Le produit de cette petite vente est versé intégralement au Don National.

Adj. sof. Buttex.

Le concours pour la décoration intérieure du Bâtiment des Archives fédérales

Le jury nommé pour choisir deux artistes qui, parmi les quatorze concurrents prévus, seront chargés de l'exécution des fresques, s'est réuni récemment à Schwytz. Il a examiné longuement les quatorze projets, exposés dans la Salle des archives, soit sept pour la décoration du hall d'entrée à l'intérieur, et sept autres pour la décoration de la paroi du fond de la salle des archives.

Il a proposé à l'unanimité, pour la fresque du grand escalier, le projet du peintre Maurice Barraud, de Genève, représentant Nicolas de Flue.

Pour la décoration murale à l'intérieur, il a décidé, après un examen attentif, de recommander un nouveau concours entre les deux artistes : Walter Clénin, à Ligerz (Gléresse) et Karl Walser, à Zurich, dont le projet, prévu pour le grand escalier, conviendrait mieux à la grande salle.

Le Chef du Département de l'Intérieur a ratifié ces propositions du jury.

Tous les projets sont exposés, pour quelques jours, au Kunstmuseum de Lucerne.

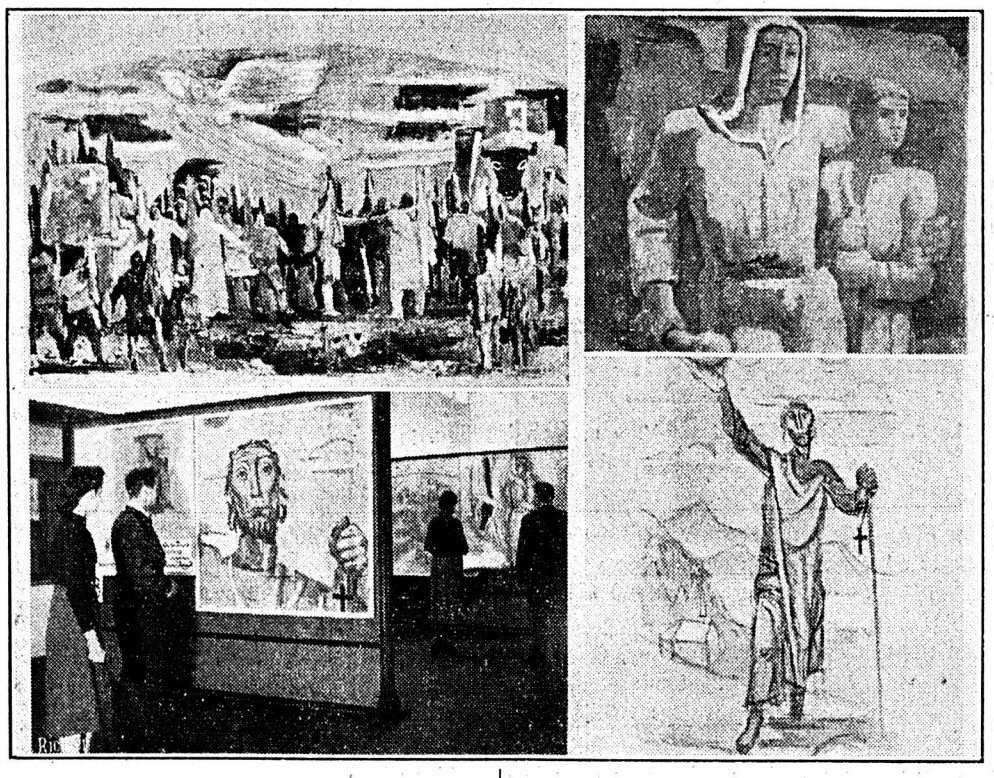

Nos photographies représentent : en haut de gauche à droite : « Libertas », projet de Walter Clénin. L'artiste a peint le serment du Rutli. C'est une composition riche en personnages mais où les masses sont puissamment synthétisées. La fondation de notre liberté nationale au Rutli revêt ici son sens symbolique et éternel.

« Les Confédérés », projet de Karl Walser. Voici deux personnages de l'ensemble. L'artiste a choisi l'époque qui suivit la destruction des forteresses par les Confédérés. C'est la première heure solennelle de la liberté. Les paysans, les guerriers et le peuple sont assemblés, et, des neiges éternelles, apparaît flamboyant notre symbole national : la Croix fédérale.

En bas de gauche à droite : L'exposition des projets dans le Bâtiment des Archives fédérales de Schwytz. Au premier plan, la tête de Nicolas de Flüe du projet couronné de Maurice Barraud.

« Nicolas le Bienheureux », par Maurice Barraud, surprend par sa simplicité. La fresque est destinée à orner l'escalier. Le Bienheureux Nicolas y est représenté sortant de son ermitage comme semblant escalader le ciel. La tête droite, la dextre comme saisissant le ciel et demandant la bénédiction divine pour notre pays.

Pas d'appétit ?...

Alors, c'est bien simple !... un « DIABLERETS » avant le repas et vous y reviendrez !.. Mais prenez garde aux imitations.

LA NEUCHATELOISE
fondée en 1869, vous assure favorablement.
Bris des glaces, Dégâts des eaux, Incendie, Vol
Nombreux agents en Valais
Th. LONG, agent général, **BEX,** tél. 50.20

Ford **Taunus 7 PS**
La dernière création
Garage Valaisan. Sion Tél. 2.12.71

LUY *un apéritif apprécié, un digestif agréable, pris au siphon, une boisson saine et rafraîchissante.*

Escargots du Valais Fr. 1.— la douzaine
MACHOUD, Café-Restaurant des Sports, **SION**

Nous achetons laine de mouton
n'importe quelle quantité
aux plus hauts prix du jour. **Paiement comptant.**
Fabrique de draps Felsbach
(Post Schauenberg, Grisons)

Outillage de bûcheron

Scie à denture rabot
150 cm., Fr. 23.50
Grande rapidité de coupe
PAUL LINCIO
Fers MONTHEY

UN PLACEMENT SÛR ET AVANTAGEUX :
NOTRE CERTIFICAT DE DÉPOT A 4 %
CAISSE D'ÉPARGNE DU VALAIS
SOCIÉTÉ MUTUELLE
SION
(CONTROLE OFFICIEL PERMANENT)
REPRÉSENTANTS DANS LES PRINCIPALES LOCALITÉS DU CANTON

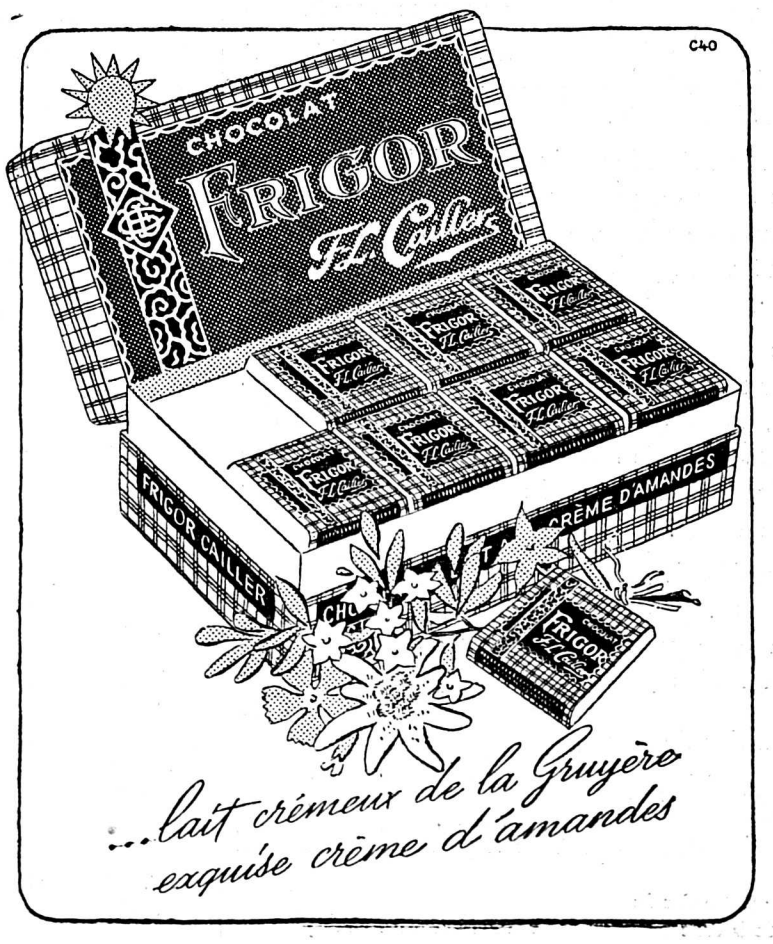

MOBILISATION DE GUERRE 1940.

Tirs d'artillerie à balles dans les Vallées des Dranses

Les Groupes d'Artillerie stationnés dans les Vallées des Dranses, exécuteront les tirs suivants dans la semaine

du 29 octobre 1940
au 2 novembre 1940

Dates : Mardi 29 oct. 40, de 0900 à 1700. **Région des buts :** Région comprise entre la Tête de Payannaz-Mont-Brûlé-Mont-Rogneux, les pentes Est et Ouest descendant de ces arêtes.

Mercredi 30 octobre 40, de 0900 à 1700. Même région que ci-dessus ; en plus : Rive gauche de la Dranse de Ferret, comprise entre Niollet-Larsa-Combe d'Orny. Rives droite et gauche de la Dranse d'Entremont comprise entre le Pont-Sec-Fontaine-Montatuay.

Jeudi 31 octobre 40, de 0900 à 1700 et samedi 2 nov. 40, de 0900 à 1700. Jours de remplacement. Même région que mercredi 30 octobre 40.

La région des buts ainsi qu'une zone de 500 m. devant les positions de batteries sont **dangereuses** — et la **circulation y est interdite.**

Pendant la durée des tirs, un **drapeau rouge et blanc** sera placé à la position des batteries et un autre dans la région des buts.

Il est sévèrement interdit de toucher aux **projectiles non éclatés** (danger de mort).

Les personnes trouvant des projectiles non éclatés doivent immédiatement s'adresser à la centrale téléphonique de Martigny 03 puis No militaire 0530. On fera le nécessaire.

Les personnes qui n'observeraient pas les présentes prescriptions seront seules responsables des accidents dont elles seraient les victimes.

Pour tout autre renseignement concernant ces tirs, s'adresser à la centrale téléphonique de Martigny 03 puis No militaire 7200.

Octobre 1940. Le Commandant des exercices.

Place au concours

Le Département de Justice met au concours le poste de

SURVEILLANT - MAITRE - VACHER

pour la Colonie pénitentiaire de Crêtelongue.

Les soumissions devront parvenir pour le 7 novembre au plus tard à la Direction de cet établissement qui enverra sur demande les conditions d'engagement.

Conditions : célibataire, âge maximum 30 ans, salaire Fr. 3500.— à 4000.—. Congés : 7 à 21 jours.

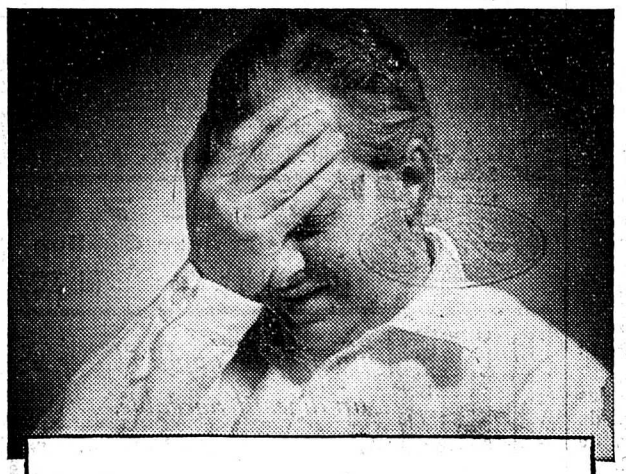

CAUSE ET EFFET!

Nous subissons tous le surmenage de notre époque troublée, aussi devrions-nous mieux nous alimenter. Trop de gens négligent encore le petit déjeuner, si bien que leurs forces fléchissent déjà très tôt dans la matinée.

Et pourtant c'est le matin qu'il fait bon travailler. Sachez donc en profiter et assurez-vous, surtout aux jours de presse, des réserves de forces, en buvant à votre petit déjeuner 1 à 2 tasses d'Ovomaltine.

Suivez notre conseil, car l'Ovomaltine contient intactes toutes les substances alimentaires et fortifiantes, ainsi que les vitamines A et B_1, des aliments naturels réputés les meilleurs, tels que le malt, le lait et l'œuf aromatisés avec un peu de bon cacao.

Le sportif sait pourquoi il prend de l'Ovomaltine avant, pendant et après les compétitions. Or, la lutte pour l'existence est tout aussi âpre et non moins grosse de conséquences.

B 408

Génératrice de forces,
l'OVOMALTINE
donne vigueur et endurance!

En vente partout à 2 frs et à frs 60 la boîte

Dr A. Wander S. A., Berne

Tirs de campagne dans le Val d'Arpette

Le public est informé que des **tirs aux lance-mines, canon-infanterie et mitrailleuse seront effectués dans le Val d'Arpette, le lundi 28. 10. 40, dès 0800 à 1600** (en cas de brouillard, le mardi 29. 10. mêmes lieu et heures).

La circulation est interdite dans tout ce vallon, de même que sur la Fenêtre et le col d'Arpette et sur les cols des Ecandies et de la Breya.

Les sentiers seront gardés par des sentinelles aux ordres desquelles on est prié de se conformer.

Le Cdt. du Bat. fus. mont. 11.
GOLLUT, major.

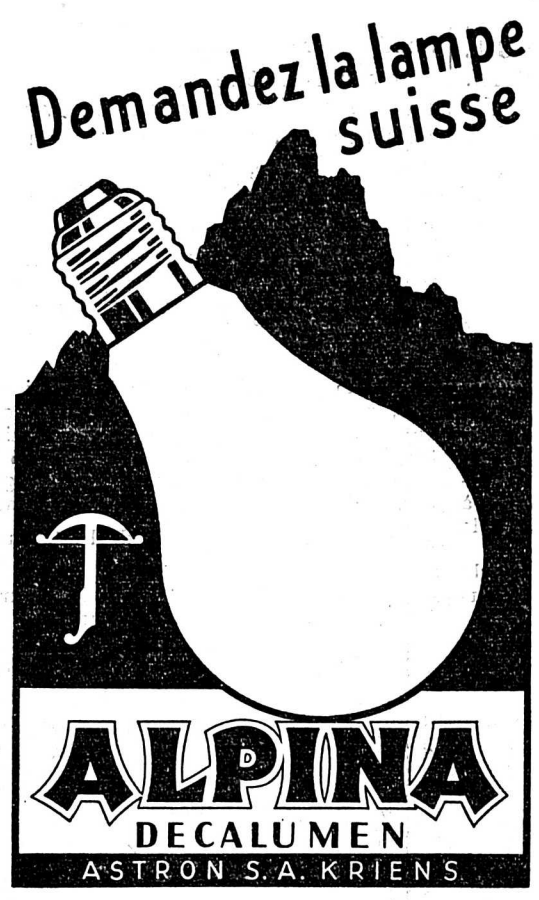

Location d'alpages

La Bourgeoisie de Martigny-Ville met en location, pour une durée de quatre ans, par voie de soumission, ses alpages

Le PLANARD sur Martigny, alt. 1300 m. (grange-écurie)
Port : 35 génissons ou nombre de vaches correspondant
Durée de l'estivage : 100 à 105 jours

LES HERBAGERES s. Trient Argny, Odeï et Col de Balme
56 fonds
Durée de l'estivage : 100 jours env.

Pour visiter, prendre rendez-vous avec le conseiller Ch. Girard (Tél. 6.11.02).

Les soumissions doivent être déposées au bureau municipal à Martigny-Ville, pour fin octobre crt.

Les formulaires de soumission doivent être retirés au bureau municipal. Seules les soumissions sur ces formulaires seront prises en considération.

Martigny, 24 octobre 1940.

L'Administration.

Monthey - Parc des Sports

Dimanche 27 octobre, à 14 h. 30
pour la COUPE SUISSE

MONTHEY I - SIERRE I

Pour tous les goûts, Pour toutes les bourses,

et toujours le meuble chic et de qualité

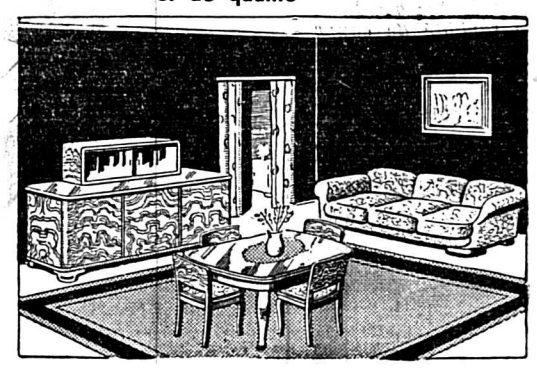

A. Gertschen Fils

Fabrique de meubles
NATERS — BRIGUE

Tél. 55 Demandez nos prospectus Tél. 55

BANQUE TISSIÈRES FILS & Cie - MARTIGNY

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
et sous toutes formes, aux conditions
les plus AVANTAGEUSES

avec toutes facilités pr amortissements et remboursements. - Prêts sur billets.
Comptes courants commerciaux. — Crédits de construction et entreprises.

Dépôts à terme 3 à 5 ans - Caisse d'Epargne
aux meilleures conditions compatibles avec la sécurité des placements

Représentants à Bagnes : M. Jules VAUDAN, instituteur.
à Fully : M. Marcel TARAMARCAZ.
à Chamoson : M. Abel FAVRE.
à Leytron : M. Albert LUISIER.
à Monthey : M. Benjamin Fracheboud, avocat.
à Orsières : M. Louis Rausis, négociant.

Achetez maintenant LA NOUVELLE HELVÉTIA

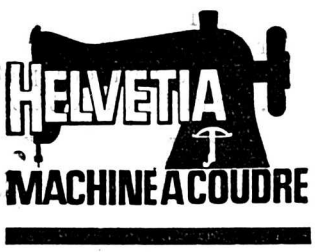

vous ferez une économie et vous serez heureuse plus tard. **Attendre plus longtemps, c'est payer plus cher.** - Nous reprenons votre ancienne machine au plus haut prix.

Demandez-nous sans engagement une démonstration gratuite ou notre grand catalogue No 20.

Fabrique suisse de machines à coudre S. A. HELVETIA
12, rue Haldimand - LAUSANNE

Achat au comptant
de
laine de mouton

lavée et non lavée ou échange contre draps, couvertures de laine et laine à tricoter.

Fabrique de draps Schild S. A.
Berne

BANQUE DE MARTIGNY CLOSUIT & Cie S. A.
MAISON FONDÉE EN 1871

DÉPOTS DE FONDS A VUE ET A TERME
CAISSE D'ÉPARGNE, livrets nominatifs et au porteur
CHAMBRE FORTE
LOCATION DE CASIERS
Contrôle Fiduciaire

On offre à vendre en ville de St-Maurice, à bas prix, un
appartement
de deux chambres et cuisine. - S'adr. à la Bourgeoisie de St-Maurice.

Le **CIRFRUIT**
prolonge la
conservation
des
pommes
pendant des mois.
Boîtes 100 kg. **1.85**
» 500 kg. **3.75**
Toutes drogueries et coopératives
Envoi fab.
WIDMER, drog.
RIPONNE LAUSANNE

VACHES
fraîches vêlées et prêtes au veau, belle race, brune et tachetée. Toujours grand choix. **Escher et Pfammatter,** marchands de bétail. Ecuries près de l'Hôtel Tourist, Brigue. Tél. 04.

MUTUELLE CHEVALINE SUISSE
Fondée en 1901

Toutes assurances des chevaux, ânes et mulets à l'année ou temporaires
Assurances spéciales temporaires couvrant les risques de : Poulinage (jument et poulain), **opérations, castration, hivernage, estivage.**
Assurance à l'année des taureaux reproducteurs
Renseignements : Téléphone 2.11.05
Albert ROULET, agent général, SION

Tannerie de Martigny
RODUIT FRERES Tél. 6 12 64
Vache lissée « RODUIT »
Chamoisage — Tannage à façon — Cuir noir
Courroies de transmission

Imprimerie Rhodanique - St-Maurice

Abonnez-vous au „NOUVELLISTE"

Nouvelles locales

Au Thibet interdit

—o—

Les adieux de Mgr Gianora

—o—

Mgr Aurèle Gianora, Préfet apostolique du Sikkim, quittera l'Abbaye de St-Maurice et la Suisse lundi, 28 octobre, pour rentrer dans sa Mission située aux portes du Tibet. C'est à la population de St-Maurice et de la région qu'il a voulu réserver les dernières heures de son séjour au pays natal. Il la remerciera, et par elle tous les catholiques de notre patrie, de l'accueil qui lui a été fait en Suisse et de l'intérêt croissant dont on entoure la Mission du Sikkim.

Il est à peine besoin d'insister sur l'attrait que présente la conférence qui sera donnée par Mgr Gianora, à la grande salle de gymnastique de la Ville, en matinée à 14 h. 30 et en soirée à 20 h. 30, dimanche prochain, fête du Christ-Roi. Le succès qu'elle a remporté à Genève, lors de la Journée missionnaire, est garant de celui qu'elle obtiendra à St-Maurice. Chacun voudra entendre le jeune et actif Prélat et prouver par sa présence et par l'obole qu'il lui remettra en faveur de la Mission dont il est le chef spirituel sa compréhension des nécessités missionnaires de notre époque et plus particulièrement des besoins pressants de nos compatriotes qui œuvrent dans des conditions difficiles à l'évangélisation des païens du Sikkim et du Thibet.

Une part de l'intérêt suscité par les manifestations organisées en faveur de la Mission du Sikkim réside dans le fait qu'elles comportent la projection d'un film en couleurs sur le voyage que Mgr Gianora et M. le Chanoine André Butty ont effectué l'année dernière au Thibet. A Genève, ces films ont provoqué l'admiration de tous ceux qui les ont vus au point que la salle Carry a été remplie quatre fois de spectateurs curieux de les voir. Le directeur du « Courrier de Genève » en a parlé dans l'édition du 25 octobre de ce journal. Il assure que ce film est « d'un grand intérêt aussi bien par les sujets qu'il traite que par sa réussite cinégraphique. Les sujets : les paysages du Sikkim et du Thibet ; la vie des missionnaires, voyages, fêtes paroissiales ; les travaux et les animaux domestiques ; les lamaseries, les lamas, leurs fêtes et leurs danses ; la flore du Sikkim, etc. ». Il affirme en outre qu'« aussi bien dans les parties en couleurs que dans celles en noir, il y a des parties excellemment réussies », puis il fait l'éloge du cinéaste, M. le Chanoine Butty, dont « le métier se perfectionne », preuves en soient « la qualité de la couleur, l'angle de prise de vues, la mise en page de l'image, les danses lamaïques et les paysages de la dernière partie surtout ». En conclusion, M. l'abbé Chamonin écrit : « documents uniques et enchanteurs ».

Personne, à St-Maurice et dans la région, ne voudra manquer d'assister à une manifestation qui promet des instants de très pure joie et qui sera aussi une démonstration de la charité qui anime tous nos compatriotes quand il s'agit des Missions.

Les portes de la Salle de gymnastique seront ouvertes une demi-heure avant la conférence, après-midi et le soir. L'entrée est libre. Une quête sera faite au profit de la Mission du Sikkim.

—o—

Le prix des produits agricoles

—o—

Le Comité de la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande, réuni à Lausanne sous la présidence de M. Quartenoud, conseiller d'Etat, Fribourg, a décidé de continuer l'étude du développement des organisations de vente des produits agricoles en vouant une attention toute particulière au problème des prix. Il estime que les paysans doivent pouvoir vendre leurs produits au moins au prix de revient, ce qui favorise également le maintien et l'extension de la production nationale. Le Comité a décidé d'appuyer la demande adressée à l'autorité fédérale par l'Union suisse des paysans, tendant à une augmentation du prix de la récolte de blé de 1940. Le Comité déclare enfin que la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande approuve la politique des autorités fédérales pour lutter contre l'accaparement, notamment des denrées alimentaires et de tous les produits nécessaires à l'entretien de la famille.

—o—

Un grand procès au Tribunal cantonal

L'affaire de la rue des Portes Neuves à Sion qui devait coûter la vie à un homme au cours d'une fusillade et qui fut jugée en première instance par le Tribunal d'arrondissement, passera le 9 novembre devant la Cour d'appel.

—o—

Du pain de 48 heures

Une disposition va être prise prévoyant que le pain ne pourra être livré à la consommation que 48 heures après sa cuisson. Cette mesure de précaution prise en raison des difficultés de notre approvisionnement a été préférée au rationnement qui s'avère trop compliqué et risquerait de rendre illusoires les économies de blé envisagées parce que le consommateur ne manquerait pas d'utiliser toute la ration prévue, même si celle-ci était plus que suffisante. La consommation du pain de 24 heures a en fait diminué mais pas dans les proportions voulues. L'on a parlé d'un recul de 25 à 30 %, mais il s'agit de cas isolés. D'une manière générale, on estime la diminution de la consommation du pain de 8 à 12 %.

—o—

Dans les cinémas de Martigny

—o—

ETOILE : L'entrée des troupes allemandes à Paris et « Nuit de décembre ».

2me rétrospective des act. de la guerre. Entrée des troupes allemandes à Paris ; l'attaque de la ligne Weygand, le passage de la Seine, la rencontre Hitler-Mussolini à Munich ; la marine italienne ; la forêt historique de Compiègne ; le passage de la Marne.

Aux act. de la semaine : La D. C. A. de Berlin en action ; les dégâts causés au Palais de Buckingham ; la signature du pacte tripartite à Berlin ; le président Roosevelt accélère la défense des E.-U. Aux actualités suisses : **la fabrication du palu dans le Val de Bagnes.**

Dès 21 h. : **« Nuit de décembre »,** avec Pierre Blanchar, Renée St-Cyr. Un pur chef-d'œuvre du cinéma français.

CORSO : 2 grands films.

La Fille du Nord est une œuvre pleine de charme et de gaîté avec Tyrone Power, le « Prince Charmant du cinéma », et « Sonia Henie », la fée de la glace.

En seconde partie du programme : **Péril Extrême,** un passionnant et mouvementé film du Far-West.

—o—

MONTHEY. — M. Louis Daves, âgé de 73 ans, hospitalisé depuis quelque temps à l'Hôpital de Monthey, faisait mardi une promenade dans ce Coteau qu'il a si longtemps habité et où il était naturellement très connu, lorsqu'il fit une chute accidentelle. Conduit à l'Hôpital par les soins de M. le Dr Nebel, il y reçut les soins que nécessitait son état. Mais le choc traumatique aggravé d'une fracture de côtes fut fatal au vieillard qui n'y survécut pas.

Chronique sportive

FOOTBALL

La IIme Ligue vaincra-t-elle la 1re Ligue ?

C'est le point d'interrogation du match qui opposera dimanche 27 courant, à Monthey, Monthey I à Sierre I, pour la Coupe Suisse.

Certes, Monthey s'attend à ce que les footballeurs du pays du soleil lui livrent un assaut en règle. Il sait par expérience ce que signifient les matches de la Coupe Suisse lui qui jadis obligea les meilleures équipes du pays à faire appel à toutes leurs ressources pour vaincre, témoins les légendaires rencontres Monthey-Carouge et Monthey-Lausanne-Sports.

A côté de ce point capital qui forme l'agrément des matches de Coupe, explique leur acharnement et permet de comprendre leurs résultats parfois paradoxaux, la rencontre Monthey I-Sierre I pose une autre question : celle de la suprématie dans le domaine du football en Valais. Personne n'a contesté jusqu'à maintenant à Monthey la royauté dans ce domaine. Le club des bords de la Vièze domine en tout cas d'une série ses adversaires immédiats du canton soit les clubs de Martigny, Sion, Sierre et Chippis.

Quelle chose tentante pour Sierre I de prouver dimanche que l'écart n'est pas celui que consacre la différence des séries ! Ne disons pas que cela n'est pas possible. On a vu tant de surprises dans les matches de Coupe Suisse qu'il ne faut s'étonner de rien. Cela d'autant plus que l'équipe sierroise est bien partie et qu'elle compte des éléments de valeur.

Quant à l'équipe de Monthey qui en est encore à rechercher sa composition idéale et qui essaie encore des titulaires à certains postes, elle a montré à ses amis et partisans qu'elle est armée pour se défendre contre les plus audacieux.

Que faut-il de plus pour faire de la rencontre à venir une bataille sportive animée et pleine d'agréments ?

C'est M. Ernest Meyer, de Lausanne, un arbitre de Ligue nationale, qui dirigera cette partie qui fera figure d'événement sportif en Valais. Le match commencera à 14 h. 30.

Au Parc des sports de St-Maurice

La première locale recevra, pour son deuxième match de championnat suisse, la forte équipe de Fully qui s'est déjà signalée par plusieurs victoires. Stimulés par leur récent succès, les Agaunois feront l'impossible pour arracher les deux points à leur adversaire. Nul doute que les supporters viendront nombreux pour applaudir leurs favoris. Le coup d'envoi sera donné à 14 h. 15.

SKI

Cours d'instructeurs à Morgins

Les vacances scolaires prolongées de cet hiver encourageront les familles qui en ont la possibilité de passer deux à trois semaines dans nos stations alpestres. En vue de cette reprise du tourisme d'hiver, l'Interassociation Suisse pour le Ski dont fait partie notre canton, organise à Morgins du 15 au 20 décembre un cours d'instructeurs de ski suivi d'examens pour l'obtention du brevet I. S. S. du 21 au 22 décembre.

Les jeunes qui s'intéressent à ce cours obtiennent tous les renseignements désirés auprès de l'Association Valaisanne pour le ski à Sion.

Bibliographie

LA PATRIE SUISSE

No du 26 octobre : Alpinisme d'autrefois, un intéressant documentaire par Jean Marteau. — Nos aviateurs au travail : les observateurs, grand reportage d'actualité illustré de nombreuses photographies. — Araignée du soir, grande nouvelle par Nanine Gruner. — Petites villes de chez nous : Brougg, par C. W. Held. — Un sou c'est un sou, nouvelle inédite par A. Kœhler. — La chronique philatélique. — Les actualités suisses et mondiales, les sports, etc.

LE RADIO

No du 25 octobre : Actualités de Suisse et de l'étranger. — Les échos de Radio-Genève. — Regards en coulisse. — Une création à Radio-Lausanne : le petit chaperon rouge. — Ceux que vous entendez. — Au Studio de Lausanne. — Pour madame (service de patrons). — Chronique féminine. — Les programmes illustrés et commentés de la semaine du 27 octobre au 2 novembre à Sottens. — Programmes suisses et étrangers. — Les bulletins d'informations. — Que voulez-vous écouter ? — Les émissions sur ondes courtes. — Mots croisés. — Concours de photographies, etc.

VOUS GASPILLEZ VOTRE ARGENT AVEC DES PRODUITS DE NETTOYAGE GROSSIERS !

VIM NETTOIE AVEC MÉNAGEMENTS ET AIDE À ÉCONOMISER

V150 SF

CÉPHALINE Fetitat. pharm. Yverdon
Maux de tête
Migraines
Douleurs
Insomnies
Antinévralgique sans effet nuisible
En poudre ou en comprimés.
Fr. 1.75 la boîte. Toutes pharmacies

On demande
bonne ménagère
30-40 ans. Vie de famille. Joindre photo. ECRIRE au Nouvelliste sous L 2028.

Pour Monsieur capable, sérieux et présentant bien, l'occasion est offerte de se créer situation intéressante et bien rétribuée comme

représentant

dans notre organisation de vente. Fort appui par la maison. Seules seront prises en considération les offres de personnes énergiques ayant l'habitude de la clientèle particulière.

Fixe, frais et commissions.

Faire offre détaillée avec PHOTO sous chiffres OF. 9294 L, à Orell Füssli-Annonces, Lausanne.

Un nouveau CHAPEAU pour la TOUSSAINT

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX pour dames et enfants

GIRARD - Modes
AVENUE DE LA GARE - MARTIGNY

Economie de charbon 30 % environ
avec le calorifère « Tropic »
chauffe par circulation d'air appartement de 1 à 4 pièces. Entretien facile : 5 minutes par jour
Installation simple
Représentant :
Coutaz & Fils, St-Maurice
Combustibles Tél. 51

Imprimerie Rhodanique - St-Maurice

BAZAR PHILIBERT MARTIGNY
LUNDI au marché :
Dessous INTERLOCK pour dames et fillettes

Station d'hiver
Grand restaurateur, très connu, cherche pour la saison d'hiver, dans les Alpes vaudoises ou valaisannes, dans centre sportif, **la direction, la gérance ou la location d'un hôtel.**
L'affaire demandée doit être d'une certaine importance. Affaire à remonter pas exclue
Adr. offres détaillées sous chiffre P 1544 Yv à Publicitas Yverdon.

Pré de 10000 m² à vendre à Monthey
Conditions intéressantes.
S'adresser sous P. 499-12 S. Publicitas, Sion.

A vendre une **VACHE** prête au veau et **2 brebis** avec agneaux.
S'adresser à Charles Mottet, président, Evionnaz.

COURS DE COUPE et confection
simple et pratique pour toutes élèves. S'inscrire jusqu'au 15 novembre. Mme J. Baechler, Maison Blanchoud, Rue Dent Blanche, Sion.

On achète **meubles d'occasion** en tous genres.
S'adress. à Publicitas Sion sous P 5086 S.

MORTADELLE. Viande séchée

Salami	le kg. 3.—
Rôti sans os	2.20
Boulli gras	1.40
Côtes fumées	1.60

BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE
VEVEY
Tél. 5.19.82

On offre à prêter **de l'ARGENT** sur hypothèque ou caution.
S'adresser au Nouvelliste par écrit sous M. 2029.

JEUNE SAGE-FEMME cherche place en clinique ou autre pour se perfectionner dans les soins à donner aux malades. Adr. X. A. 34, poste restante, Nyon.

Personne de 35 ans, bons certificats, cherche place comme femme de chambre. S'adresser sous P 5009 S. à Publicitas, Sion.

Nouvelles locales

Le Général Guisan à St-Maurice

—o—

Nous apprenons que le Général GUISAN sera l'hôte, mardi prochain, 29 octobre, de St-Maurice et de l'Abbaye. Il y sera reçu avec toute la respectueuse déférence que méritent et son titre et les fonctions extrêmement délicates qu'il remplit avec autant de compétence que de zèle éclairé.

L'arrivée du Général aura lieu dans la matinée.

Afin de lui témoigner son attachement et sa gratitude la population de la Ville se fera un devoir de pavoiser en son honneur, comme aux jours des grandes solennités. Les cloches des églises sonneront en signe de joie.

Nous reviendrons dans le prochain numéro du journal sur la manifestation qui est prévue pour accueillir le Chef de l'Armée Suisse.

—o—

GRAND CONSEIL

—o—

Séance du vendredi 25 octobre 1940

—o—

Présidence de M. B. de LAVALLAZ, président

—o—

Loi d'application du Code pénal suisse

Les débats interrompus la veille à l'article 7 de la loi précitée sont repris à l'ouverture de la séance à 8 heures précises.

Rapportent : MM. Jos. **Martin** et Léo **Stoffel.**

Aucune intervention jusqu'à l'article 10, qui traite des autorités compétentes pour accorder la grâce. Un amendement est proposé ici par M. **Chappaz,** auquel répondent MM. **Pitteloud,** chef du Département de Justice, et **Evéquoz,** président de la commission.

M. **Chappaz** voudrait étendre les compétences du juge instructeur.

M. **Evéquoz** commente juridiquement cette proposition sans y faire une nette opposition, mais M. **Martin,** rapporteur, déclare ne pouvoir l'admettre car elle équivaudrait à un bouleversement complet de décisions déjà prises.

Après nouvelle intervention de MM. Pitteloud, et Martin, M. Chappaz renonce provisoirement au maintien de sap roposition, se réservant d'y revenir, le cas échéant, lors des seconds débats.

L'examen se poursuit sans fait notable relativement aux autres articles sur les 21 que compte la loi.

La discussion générale remet sur le tapis une intervention Chappaz à propos 'des compétences respectives du Tribunal cantonal et des juges instructeurs.

Il s'agit des délits pour diffamation, calomnie et injure. On admet que la diffamation et la calomnie seront de la compétence du Tribunal cantonal tandis que l'injure, du juge instructeur soit du Tribunal de 1re instance. Quant au délit de presse le C. P. S. ne le prévoyant pas, la loi l'assimile selon la gravité à celui de la diffamation, de la calomnie ou de l'injure.

M. **de Stockalper,** tout en appuyant l'ensemble du projet défendu par la commission, émet toutefois certaines réserves d'ordre secondaire sur lesquelles il entendrait que l'on revienne lors des seconds débats.

M. **Perraudin** provoque une discussion oiseuse en voulant faire admettre son point de vue en ce qui concerne les tentatives de conciliation dans les délits d'injure et de diffamation.

L'assemblée écoute assez indifférente et passive l'exposé de l'avocat sierrois auquel M. Evéquoz se voit obligé de répondre à son tour par un long exposé d'ordre juridique, naturellement.

Réplique, naturellement aussi, de M. Perraudin, puis intervention de M. le chef du Département, qui demande un délai afin de pouvoir examiner la question soulevée par M. Perraudin.

M. **Pitteloud** en profite pour rendre hommage au travail dévoué et consciencieux de la commission.

3me intervention de M. **Perraudin,** qui ayant oublié que le règlement interdit de prendre plus de deux fois la parole sur un même sujet, voit une observation dans ce sens de la part de M. de Lavallaz, président.

Enfin, sur les déclarations de M. Pitteloud, M. Perraudin retire sa proposition.

Après une intervention de M. **Bourdin,** le projet est soumis au vote de l'assemblée. Il est ratifié sans opposition en premiers débats.

Il est donné lecture de deux motions : Ruppen et consorts, Walther et consorts.

Puis il est procédé à l'assermentation de deux députés siégeant pour la première fois : MM. **Ballestraz** et **Devanthéry,** et la séance est levée.

Il est 10 h. 40.

Le Grand Conseil se réunira à nouveau le 11 novembre en session ordinaire d'automne ainsi que le prévoit la Constitution valaisanne.

—o—

SION. — Collision entre un cycliste et un piéton. — Corr. — Hier, à la Place du Midi, M. Robert Devillaz, circulant à vélo, après avoir buté un piéton, M. Constantin Roger, alla choir sur la chaussée. Blessé il reçut des soins à la Droguerie Gross puis fut transporté à l'hôpital de Sion.

La gendarmerie a procédé aux constatations légales.

LA FEMME D'AUJOURD'HUI

No du 26 octobre : L'avion médecin, grand reportage sur un nouveau traitement de la coqueluche. — Le testament, nouvelle inédite par Martine Gay. — Que de temps perdu, fantaisie. — Quelques conseils pour garder nos pommes fraîches. — Comment fabriquer soi-même un joli porte-livres de table. — En pages de mode : une ravissante nappe avec serviettes et cosy assortis ; de l'originalité dans les vêtements ; petits cadeaux vite faits: nappe brodée au point de Norvège ; des ouvrages brodés pour les étrennes ; une superbe nappe en filet ; j'ai tendance à l'embonpoint ; parements en fourrure. Planche de couleur jointe au journal.

La France choisit sa voie

La répression en grand du communisme

GRENOBLE, 25 octobre. — Parlant de l'entrevue Pétain-Hitler, le « Petit Dauphinois » dit :

On a beaucoup usé et abusé de cette image, mais comment ne pas la reprendre aujourd'hui, alors que dans le déroulement vertigineux des événements, elle situe, mieux que tout commentaire établi sur le sable mouvant des hypothèses et des anticipations, le sens même du chemin sur lequel nous sommes désormais engagés.

Oui, la France est à un tournant de son Histoire — un tournant qui débouche sur un carrefour. Jamais sans doute, au cours de son passé, elle n'en connut de plus dramatique ni de plus tourmenté. Ayant frôlé l'abîme et redouté le pire, la voici amenée à choisir la route qu'elle entend suivre.

Quoi qu'il advienne, on peut être certain qu'elle n'optera ni pour l'aventure, ni pour le déshonneur. Et moins encore pour le suicide.

Le guide sûr et universellement respecté qui la conduit a tracé sa voie.

A cette heure décisive, que la dignité silencieuse de notre attente et la fermeté de notre foi dans l'avenir de la patrie soient pour le maréchal Pétain l'unanime et indispensable témoignage de confiance qui doit le soutenir dans cette épreuve dont le destin de la France est l'enjeu.

LONDRES, 25 octobre. — Le correspondant diplomatique du « Daily Telegraph » souligne l'esprit méthodique de la politique allemande :

L'intention de l'Allemagne, dit-il, est de conclure la paix avec la France et d'entraîner l'Espagne dans la guerre. Si la France devait accepter les conditions de paix et si l'Espagne était d'accord de s'engager dans la guerre, c'est que les deux Etats croiraient à la victoire allemande.

La chasse aux communistes

LIMOGES, 25 octobre. (Havas.) — Sous l'impulsion et conformément aux ordres généraux donnés par M. Georges Peyrouton, ministre-secrétaire général à l'intérieur, la répression des menées communistes se poursuit avec vigueur, écrit le « Journal ». De nombreuses officines de propagande, de diffusion d'imprimés clandestins ont été découvertes dans des grandes villes de province ; dans de plus petits centres, des militants du parti dissous ont été interrogés. Des arrestations ont suivi ; des mesures d'internement ont été prises. Des rafles ont été opérées à Montluçon, à Saint-Etienne, à Lyon, à Villeneuve-St-Georges, à Juvisy et à Oyonnax, où le député communiste Migot a été arrêté. Marseille n'a pas été omis dans l'épuration générale, où, après un dépistage d'un réseau de propagande assez important, 78 arrestations, dont celles de 13 femmes ont été effectuées.

A Paris, enfin, le succès a couronné les actions entreprises ainsi qu'en témoigne le communiqué suivant de la préfecture de police :

« En ce qui concerne la répression récente des menées communistes, les services de la préfecture de police ont procédé à l'arrestation de 615 meneurs, ont découvert et mis hors d'état de fonctionner 18 centres d'impression et de diffusion de tracts. »

L'ampleur de ces opérations, qui ne sont d'ailleurs pas terminées, a permis de réduire de nombreux centres vitaux de ceux qui tentent de briser l'unité nationale.

Chassé-croisé diplomatique

VICHY, 25 octobre. — Le « Journal officiel » publie ce matin un important mouvement diplomatique. M. Bargeton, ambassadeur de France en Belgique, est placé en disponibilité. M. Truelle, conseiller d'ambassade à Washington, est nommé ministre plénipotentiaire à Bucarest. M. Arvengas, consul général de première classe, chargé du consulat de France à Lausanne, est nommé envoyé extraordinaire à Mexico. M. Pacoud, consul général de deuxième classe, à l'Administration centrale, est chargé du consulat de Lausanne.

Ce mouvement concerne en outre de nombreuses nominations et mutations de secrétaires d'ambassade, consuls, vice-consuls.

L'administration allemande dans la France occupée

PARIS, 25 octobre. (Havas.) — L'administration militaire communique : En vertu des pouvoirs conférés au chef de l'administration allemande en France par Hitler, chancelier, chef suprême de l'armée allemande, on communique ce qui suit :

1. Il est interdit dans la zone occupée par les troupes allemandes de photographier en plein air et de l'intérieur des maisons ;

2. sont exemptés de cette interdiction les militaires allemands. Toutefois le feld-commandant peut accorder des dispenses.

Ceux qui commettraient des infractions à cet arrêté seront condamnés. En outre il pourra être procédé à la confiscation des appareils et accessoires.

Les attaques aériennes

LONDRES, 25 octobre. — Les attaques aériennes sur la Grande-Bretagne furent effectuées de nouveau sur une échelle réduite dans la nuit de jeudi à vendredi bien que des incursions fussent signalées sur Londres, Liverpool, les Middlands, les régions de l'ouest et du sud-ouest de l'Angleterre et des régions écossaises. On ne saurait qualifier de sérieuse cette attaque mais un raid peu important quelconque de courte durée a eu lieu sur une ville des Middlands. La nuit fut aussi calme dans la région londonienne. Les nouvelles reçues de tout le pays signalent que les dégâts furent peu importants dans l'ensemble. Ceux-ci furent causés à la propriété privée. Des bombes sont tombées sur des habitations, deux abris publics et une cave dans une ville des Middlands.

LONDRES, 25 octobre. (Reuter.) — Le service d'information du ministère de l'air précise que l'attaque effectuée de jeudi à vendredi sur le centre des communications et autres objectifs de Berlin a duré presque trois heures. C'est la 23ème que subissait la capitale allemande. Les conditions atmosphériques étaient loin d'être favorables aux aviateurs britanniques qui trouvèrent un ciel complètement couvert et une couche de nuages allant de 1300 à 4000 mètres d'altitude.

BERLIN, 25 octobre. (D. N. B.) — Les avions de combat allemands ont attaqué en plusieurs vagues, au cours de la journée d'hier, la capitale britannique, quelques ports sur la côte orientale anglaise, et d'importants centres industriels dans la région du centre de l'Angleterre. Des entreprises industrielles ont été détruites dans une ville du sud-ouest de Londres. L'attaque contre Birmingham a provoqué cinq gros incendies et plusieurs plus petits. Londres fut bombardée en divers points. Au cours de la nuit dernière également, les aviateurs allemands ont poursuivi leur attaque contre la capitale britannique, malgré les mauvaises conditions atmosphériques. Selon les rapports parvenus jusqu'ici 5 appareils ennemis ont été descendus, tandis que les forces allemandes déplorent la perte d'un seul avion.

Mort du chirurgien Reverdin

GENEVE, 25 octobre. — De Genève on annonce la mort, à l'âge de 56 ans seulement, du chirurgien Isaac Reverdin.

Il était le fils du célèbre chirurgien Jacques Reverdin.

Malade depuis quelques semaines, il a regardé la mort en face, mais il laisse sa famille, ses confrères en médecine et ses amis dans tous les chagrins.

—o—

Terrible accident sur un lac suédois

STOCKHOLM, 25 octobre. — Reuter dit que, selon les premiers chiffres reçus, 44 personnes ont péri lorsque un ferry transportant nuitamment des troupes du génie à travers le lac Armesjaervi chavira. 80 personnes se trouvaient à bord.

La détresse du roi Carol

WASHINGTON, 25 octobre. — Le roi Carol a fait appel aux Etats-Unis pour que les autorités de ce pays intercèdent en sa faveur et pour les membres de sa suite actuellement détenus en Espagne.

—o—

Le nouveau directeur de la Fabrique d'armes de Berne

BERNE, 25 octobre. (Ag.) — En remplacement du colonel Furrer, devenu chef du Service technique militaire, le Conseil fédéral a nommé directeur de 1ère classe de la Fabrique fédérale d'armes à Berne le major d'artillerie Friedrich Stauffer, de Suhr (Argovie), jusqu'ici adjoint technique de la Fabrique d'armes.

Le nouveau directeur de la Fabrique fédérale d'armes est né en 1893. Il est ingénieur diplômé et après divers stages en Suisse et à l'étranger entra à la fabrique d'armes comme chef de fabrication. Il avait été promu adjoint technique le 1er janvier 1934.

—o—

Le Cabinet belge s'est réuni à Londres

—o—

LONDRES, 25 octobre. (Reuter.) — Le Cabinet belge s'est réuni à Londres après l'arrivée de M. Pierlot, premier ministre, et de M. Spaak, ministre des affaires étrangères. Des décisions concernant la position du gouvernement belge furent prises à la lumière des événements actuels. M. Gut, ministre des finances, dans l'allocution prononcée hier soir a précisé que le but du gouvernement belge est de libérer la Belgique et son roi, de restaurer l'intégrité territoriale et l'indépendance du pays. Le gouvernement belge agira en plein accord avec le gouvernement britannique et l'unité belge a déjà été chargée de la défense d'un secteur britannique.

—o—

On se rue sur le fromage

—o—

BERNE, 25 octobre. (Ag.) — L'Office fédéral de guerre pour l'alimentation communique : « Ces derniers temps quelques consommateurs ont acheté du fromage en quantité qui dépasse leur besoin normal. Ces achats doivent être déconseillés, car le fromage est une denrée périssable qui s'avarie facilement quand il n'est pas soigné convenablement. Enfin les acheteurs et vendeurs s'exposent aux pénalités prévues contre l'accaparement. La production et les provisions de fromage sont normales. L'approvisionnement du pays est assuré pour longtemps. Les autorités n'ont pas l'intention de rationner le fromage car cette mesure n'est pas nécessaire. Des dispositions restreignant la vente et l'achat ne seraient prises que si l'attitude du public l'impose. Une fois encore nous faisons appel au bon sens et à la conscience du peuple suisse. »

—o—

Le papier-journal type

—o—

BERNE, 25 octobre. — Le Département fédéral de l'économie publique, par ordonnance du 25 octobre, a prescrit la fabrication et l'emploi d'un type unique pour l'impression des journaux et fixe les caractéristiques du type prescrit. Dès le 1er novembre 1940, les fabriques de papier ne pourront plus fabriquer que le type de papier prescrit par l'ordonnance. Il sera cependant permis de vendre et d'employer le papier à journal déjà fabriqué qui ne répond pas au type prescrit. La mesure qui vient d'être édictée permettra d'économiser des matières premières et du combustible.

—o—

La solde des volontaires

—o—

BERNE, 25 octobre. (Ag.) — Le Conseil fédéral a pris une décision sur le versement d'un supplément de solde de 2 francs par jour aux volontaires du service de protection de la frontière. Ce supplément avait été versé déjà avant le service actif et il avait été supprimé lors de l'introduction de l'état de service actif. Une partie des membres de ce service volontaire ayant été licenciés du service actif et réengagés dans le service volontaire, le supplément de solde sera de nouveau accordé à ces hommes, avec effet rétroactif au 22 septembre.

—o—

Le séquestre et l'expropriation

—o—

BERNE, 25 octobre. (Ag.) — La Chancellerie fédérale communique :

« Le Conseil fédéral a pris un arrêté sur le séquestre, l'expropriation et la livraison forcée. Cet arrêté abroge et remplace celui du 14 novembre 1939 sur le séquestre et l'expropriation. Il n'en diffère que par quelques dispositions qu'on a remaniées, afin de mieux faire ressortir le caractère exceptionnel de ces mesures et d'étendre les garanties dont bénéficient les personnes visées. Ces modifications tiennent compte des critiques exprimées par la Commission du Conseil des Etats pour les pouvoirs extraordinaires. »

Bibliographie

L'ECHO ILLUSTRE
Revue avec assurance

No du 26 octobre : Le pain de l'âme, article de fond de M. le Chanoine Bussard. — Nos reportages photographiques : « De la vigne au pressoir » et « Une compagnie au village ». — Un article documentaire sur « Le nouveau prétendant à la couronne de France ». — L'Inconnue, nouvelle. — La chronique des livres. — Novembre au jardin. — Les pages de la femme avec les patrons gratuits. — La page des enfants. — Les actualités illustrées : La Journée missionnaire universelle à Genève. — Le grand « marathon militaire » suisse. — Grande victoire hippique suisse en Italie. — La reconstruction du viaduc de Lavillat. — Les Allemands en Roumanie. — Les 50 cuirassés livrés à l'Angleterre par l'Amérique. — La guerre au Japon.